

DEPARTEMENT
ALLIER

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL

de la Commune de COULANGES

Nombres de membres :

Afférents au Conseil Municipal : 11
En exercice : 11
Qui ont pris part à la délibération : 11

Séance du 9 NOVEMBRE 2010

Date de la convocation

L'an deux mil dix,

le neuf novembre à

dix-neuf heures le Conseil Municipal
de la Commune de COULANGES dûment convoqué
s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la
présidence de Monsieur Daniel MELIN, Maire.

Date d'affichage

Présents : Mrs MELIN. NAVETAT. BACHELET.
COIFFARD. GOUBY. SALMIN. PEGUIN Mme
GOUBY. Melles SAULNIER. BOURACHOT.
CHARRONDIERE

Madame GOUBY Madeleine a été nommée secrétaire de la
séance.

Objet de la délibération :

Tracé de la R.C.E.A.

Pour la mise à niveau de la Route Centre Europe Atlantique
(RCEA) entre Montmarault (A71) et Macon (A6), l'Etat a engagé entre le
4 novembre 2010 et le 4 février 2011, une procédure de débat public. Les
réunions de travail engagées en 2009 et le 13 octobre 2010 au Conseil
Général de l'Allier avec l'ensemble des communes concernées par les 90
km du tracé dans l'Allier, ont mis en évidence les enjeux suivants :

→ Un trafic en forte évolution avec un taux annuel d'augmentation
de plus de 5 %, correspondant au double de celui constaté sur les routes
nationales et qui conduirait à la saturation de la voie en 2018 avec près de
24 000 véhicules par jour dont 7 500 poids lourds, si ce taux se
maintenait.

→ La mise en évidence d'un trafic d'évitement empruntant le
réseau routier départemental par tous les usagers y compris par les poids
lourds en transit qui fragilisent notre patrimoine routier et la sécurité des
déplacements.

→ Une accidentalité inacceptable qui place la RCEA parmi les 4
itinéraires nationaux les plus dangereux du projet de schéma national des
infrastructures de transport. Entre 2005 et 2009 sur la liaison A71 – A6,
on dénombre 174 accidents occasionnant 74 tués, 204 blessés graves et
119 blessés non hospitalisés.

→ Un réel déficit pour le développement économique de notre
département et plus généralement une attractivité du territoire pénalisée
par les dysfonctionnements d'une route inadaptée aux exigences de
déplacement (temps de parcours, aires de services et d'arrêt...) et à la
bonne irrigation des territoires traversés.

Informé de la démarche de débat public et fort de ce constat, le Conseil
Municipal de Coulanges déclare :

→ L'urgence de la réalisation de cette mise à niveau de RCEA sur
l'ensemble de son tracé dans le département de l'Allier,



COURRIER RÉSERVÉ
PRÉFECTURE DE L'ALLIER

29 NOV. 2010

	Info	Execution
CAB		
SG		X
DIRHM		
1D		
2D	X	X
MIC		
SPM		
SPV		
DDT		X
DDCSPP		
UT DREAL		
DT DIRECCTE		
DT ARS		
IA		
SIDPC		
SDIS		
TPG		
DSF		
SDAP		
DDSP		
RI		
GEND		

→ Son accord avec la procédure de concession pour réaliser cette mise à niveau dans les meilleurs délais, sachant que le parti d'aménagement retenu doit correspondre au maintien des échangeurs et à la gratuité pour les déplacements locaux. Cet engagement ne doit pas pénaliser les travaux des programmes d'aménagement prévus par l'Etat (PDMI, Programme de Développement et de Modernisation des Itinéraires 2010-2014),

→ La nécessité de prévoir des aménagements de sécurité efficaces dans l'attente de la mise en service de cette route express à 2 x 2 voies et de poursuivre les travaux d'aménagement,

Le Conseil Municipal s'engage à mobiliser l'ensemble des citoyens de son territoire pour s'exprimer auprès de la commission du débat public sur ce projet de mise à niveau de RCEA.

N°03/11/10

Certifié exécutoire à la Date du
Vu, le Maire

POUR COPIE CONFORME,

Le Maire,

D. MELIN

